



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Breuschwickersheim

Portant réglementation de circulation et de stationnement

Sur la Rue des Vignes

Commune de Breuschwickersheim

En agglomération

Le Maire de la commune de Breuschwickersheim,

Vu la loi n°82-213 du mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Département et Régions ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R L 2213.1 à L 2213.6 et les articles L 325-1 et L 325-3

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R417.4, R 417.9, R417.10 et R 417.12 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 11 juin 2008;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes dans la rue des Vignes, la vitesse de tous les véhicules est désormais limitée à 30km/heure.

ARRÊTE

Article 1 : La limitation de vitesse dans la rue des Vignes, est limitée à 30 km/h de l'intersection de la rue des Vignes avec la CD 45, rue Principale et jusqu'au bout de la rue près de l'école maternelle, et ce jusqu'au début du chemin d'exploitation.

Article 2 : Dans l'ensemble de cette section de route, la vitesse de circulation de tout véhicule est limitée à 30km/heure.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – quatrième partie – signalisation de prescription – sera mise en place à la charge de la commune de Breuschwickersheim.

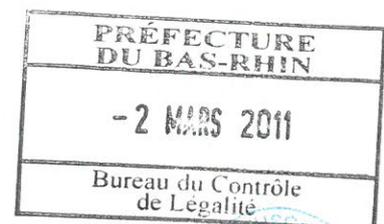
Article 4 : Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Breuschwickersheim.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Mmes Ms,

Sous – Préfet de Strasbourg Campagne
Président du Conseil Général du Bas – Rhin
Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim
Chef de l'Unité Territoriale de l'Équipement de Wasselonne
Directeur du Service Départemental de l'Incendie et de Secours



Fait à Breuschwickersheim, le 21 février 2011

Le Maire,
Michel BERNHARDT